

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **KERALUX Lotion de soin P**

Référence-No.: 1152.805.10.V12

Numéro de produit: --

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ce produit ne peut être dans la manière de nous sont utilisés. Une responsabilité en cas de mauvaise applications est exclue.

Secteur d'utilisation:

SU05 Fabrication de textiles, cuir, fourrure

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit: PC23 Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir

Catégorie du procédé: PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Catégorie de rejet dans l'environnement: ERC -

Catégorie de l'article: AC -

Emploi de la substance / de la préparation:



(Attention aux indications du traitement pour ce produit.)

Produit pour le soin du cuir.

Utilisations déconseillées: L'application sur les vêtements avec contact direct de la peau ne est pas recommandé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur / fournisseur:

LCK Schweiz AG
Fabrikweg 1
CH-5502 Hunzenschwil

Service chargé des renseignements:

☎ ++41 - 56 42 60 62 4

(info@lckschweiz.ch)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Producteur / fournisseur:

☎ ++41 - 56 42 60 62 4

(08:00 - 17:00)

Centre antipoison:

STIZ:

☎ 145

(www.toxi.ch)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]: Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1 Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]: néant

Pictogrammes de danger: néant

Mention d'avertissement: néant

Mentions de danger: néant

Indications complémentaires:

EUH208 Contient 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

2.2.2 Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml:

Pictogrammes de danger : néant

Mention d'avertissement: néant

Nom du produit: **KERALUX Lotion de soin P**

(suite de la page 1)

Mentions de danger: néant

2.2.3 Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement: néant

2.3 Autres dangers Il n'y a pas d'autres dangers connus.

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Substances -

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description : Dispersion aqueuse de résine polyuréthane et de cires.

Composants dangereux :

No CAS	Désignation / Identification	% néant

Autres ingrédients: N'existe pas de substances pertinentes.

No CAS	Désignation	%
CAS: 7732-18-5 EINECS: 231-791-2 Reg.nr.: -	Eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté	95 - 100%


SVHC (Substances of Very High Concern): Il ne contient pas de substances énumérées.

Indications complémentaires : Plus d'informations sur les ingrédients peuvent être trouvés à l'adresse www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

4.1.1 Indications générales :

 Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse.
En cas d'indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique. Informer le médecin sur les mesures prises.

4.1.2 Après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

4.1.3 Après contact avec la peau : Le produit contient des substances de sensibilisation de la peau.

4.1.4 Après contact avec les yeux:


Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
Recourir à un traitement médical.

4.1.5 Après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.1.6 L'auto-protection pour les secouristes:

Gants de protection.
Pour plus d'informations, voir la Section 8.2

4.2 Indications destinées au médecin :

 Les instructions suivantes ne sont que pour un traitement médical d'urgence.
Les mesures médicales ne peuvent pas être réalisées par les premiers intervenants.

4.2.1 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Manifestations allergiques

4.2.2 Risques: Il n'y a pas de dangers connus.

(suite page 3)

CH-FR

Nom du produit: **KERALUX Lotion de soin P**

(suite de la page 2)

4.2.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:



CO₂, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau ou mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Aucune.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de décomposition, il se dégage de gaz combustibles de distillation à basse température.

5.3 Conseils aux pompiers

5.3.1 Equipement spécial de sécurité :



Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utilisez une combinaison de protection épais.

5.3.2 Pour plus d'informations: Pas de mesures particulières nécessaires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Des mesures préventives particulières ne sont pas nécessaires.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.

7.1.1 Préventions des incendies et des explosions Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

7.2.2 Indications concernant le stockage commun Non nécessaire.

7.2.3 Autres indications sur les conditions de stockage



Protéger du gel, d'une forte exposition au soleil et de toutes impuretés.

- Température maximale de stockage : 45 °C

- Température minimale de stockage : 8 °C

- Température de stockage recommandée : De 10 °C à 35 °C

- Classe de stockage : 12

(suite page 4)

CH-FR

Nom du produit: **KERALUX Lotion de soin P**

(suite de la page 3)

7.2.4 Durabilité et durée de vie utile Voir l'étiquette sur emballage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le produit est conçu pour les applications spécifiées dans la description du produit. (Voir la section 1.2)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.0 Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

8.1.1 DNEL Non disponible.

8.1.2 PNEC Non disponible.

8.1.3 Limites d'exposition Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.1.4 Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement

Dans le traitement envisagé aucune autre limites d'exposition doivent être respectées.

8.1.6 Indications complémentaires A servi de base pour la création ou la révision de cette fiche de données de sécurité, la validité de MAK-list Suisse.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.0 Equipement de protection individuel

Pour le traitement du produit aucun équipement de protection est nécessaire. L'utilisation de gants de protection est recommandé.

8.2.1 Mesures générales de protection et d'hygiène



Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.



Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

8.2.2 Protection respiratoire Non nécessaire.

8.2.3 Protection des mains



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.



L'utilisation de gants étanches avec peu de protection contre les produits chimiques est recommandé.

- Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

0,2 - 0,4 mm; ≤ 120 min.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

0,5 - 0,7 mm; 120 - 240 min.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

(suite page 5)

Nom du produit: **KERALUX Lotion de soin P**

(suite de la page 4)

Caoutchouc chloroprène

- Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

0,03 - 0,08 mm; ≤ 15 min.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Gants en caoutchouc

Gants en caoutchouc synthétique

Gants en PVC ou PE

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:



Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en cuir

Gants en tissu épais

8.2.4 Protection des yeux



Lunettes de protection.

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

8.2.5 Protection du corps



Vêtements de travail protecteurs.

Vêtement de protection léger

8.3 Limitation et contrôle de l'exposition environnementale À ce stade, les données ne sont disponibles.

8.4 Mesures de gestion des risques

Il y avait mis aucune activité de gestion des risques des ingrédients conformément à l'article 32 du règlement (CE) n ° 1907/2006.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les données physiques suivantes sujet aux variations usuelles de matières premières et à la production.

[Lit ¹ = Littérature]

Indications générales

Aspect:

Forme :

pâteux

Couleur :

blanc

Odeur :

agréable

Seuil olfactif:

Non déterminé.

valeur du pH à 20 °C:

6 (DIN 19260)

Modification d'état:

Point de fusion:

non déterminé

Point d'ébullition :

100 °C (DIN)

Point d'éclair :

Non applicable.

Comportement au feu:

Le produit ne s'incinère tout seul.

Température d'inflammation :

420 °C (DIN 51794)

Auto-inflammabilité :

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosivité :

Non applicable.

Propriétés comburantes:

Ce produit n'est pas comburant.

Pression de vapeur à 20 °C:

23 hPa (DIN 51640)

[La valeur est calculée]

Densité à 20 °C:

1 g/cm³ (DIN 51757)

Densité en vrac :

Non applicable.

(suite page 6)

CH-FR



Nom du produit: **KERALUX Lotion de soin P**

(suite de la page 5)

Solubilité dans/miscibilité avec:

l'eau :	entièrement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Viscosité :	.
cinématique à 20 °C:	18,9 s (DIN 53211/4)
Test de séparation des solvants :	Non applicable.
Entièrement soluble:	
Ingrédients inflammable:	0,2 % (Fp ≤ 100 °C / 212°F)

9.2 Autres informations

VOC (EU):	2,1 g/l
VOC (EU):	0,21 %
Commentaire:	Le produit n'est pas soumis à la directive 2004/42 de l'UE.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Ce produit n'a pas la réactivité chimique / bas.

10.2 Stabilité chimique Le produit est en conformité avec les conditions de stockage et de transformation, chimiquement stable.
- **Décomposition thermique / conditions à éviter:** Pas de décomposition lorsque l'utilisation et le stockage sont conformes aux prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter Voir la section 7.2

10.5 Matières incompatibles Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Avec la manipulation correcte et le stockage de tout produit de décomposition dangereux sont attendus.

10.7 Indications complémentaires
Si on respecte les conditions d'utilisation prescrites, il n'y a aucun danger de décomposition ou d'une réaction chimique incontrôlée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Si la substance ou le mélange ne sont pas classés à un danger particulier, le message suivant est donné dans la fiche de données de sécurité: "Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis."

11.1.1 Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification : À l'heure actuelle il n'y a pas de données sur ce point.

11.1.2 Symptômes significatifs dans les tests sur animaux À l'heure actuelle il n'y a pas de données sur ce point.

11.1.2.1 Effet primaire d'irritation

- **De la peau :** Irritations de la peau sont possibles par des personnes ayant la peau sensible (allergies).

- **Des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Sensibilisation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Indications toxicologiques complémentaires :** À ce stade, nous avons plus de données toxicologiques.

- **Toxicité par administration répétée:** Ne sont pas testés.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):** Le produit ne contient pas de substances CMR.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)



Nom du produit: **KERALUX Lotion de soin P**

(suite de la page 6)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Texte d'évaluation : Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

Autres indications : Le produit se biodégrade bien.

12.3 Comportement dans des compartiments de l'environnement :

Potentiel de bioaccumulation Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications: Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

12.4.1 Effets écotoxiques

Remarques: Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

12.4.2 Comportement dans des installations d'épuration

Remarques: Le produit n'entrave pas l'activité d'une installation pour le traitement des eaux usées.

Autres indications : Aucune.

12.4.3 Autres indications écologiques

Valeur COD : Aucune donnée disponible.

Valeur BOD : Aucune donnée disponible.

Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 2006/11 CEE:

Le produit ne contient pas de substances énumérées.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucun effet connu.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

13.1.1 Code déchet

La classification dans un code des déchets selon le catalogue européen des déchets est à faire après accord préalable avec la société responsable pour l'élimination des déchets.

(1. Produit, 2. Conteneur, 3. Suremballage)

Catalogue européen des déchets:

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 99	autres fractions non spécifiées ailleurs
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 02	emballages en matières plastiques

(suite page 8)

Nom du produit: KERALUX Lotion de soin P

(suite de la page 7)

15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 01	emballages en papier/carton

Des propriétés dangereuses de déchets conformément à la directive 2008/98 / CE: Les déchets n'a pas de propriétés dangereuses.

13.1.2 Emballages non nettoyés
Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé :

Nettoyage auto-recyclant.

Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

13.1.3 Emballages nettoyés/débarrassés des résidus


Les emballages ne présentant aucune adhérence nocive de produit (par exemple durcies ou nettoyées) peuvent être amenées à la récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 No UN

ADR,RID,ADN, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR,RID,ADN, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR,RID,ADN, ADN, IMDG, IATA
Classe néant

14.4 Groupe d'emballage:

ADR,RID,ADN, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non applicable.

Segregation groups -

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Non applicable.

14.8 Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux selon la réglementation pour les produits dangereux.

IMDG

Remarques : Aucune.

IATA

Remarques : Je vous en prie respectent les conditions générales Instructions d'emballages de IATA / ICAO.

14.9 "Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires
15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
15.1.1 Règlements de l'UE

Le produit ne contient aucune substance selon (CE) n ° 1005/2009, qui appauvrissent la couche d'ozone.

Le produit ne contient pas de substances organiques selon (CE) n ° 850/2004, qui sont persistantes.

Le produit ne contient pas de substances dangereuses selon (CE) n ° 649/2012 de la réglementation de l'importation ou à l'exportation.

(suite page 9)

- CH-FR -

Nom du produit: **KERALUX Lotion de soin P**

(suite de la page 8)

15.1.2 Directive 2012/18/UE (Directive Seveso-III)

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I: Aucun des composants n'est compris.

15.1.3 REACH Annex XVII: Les ingrédients ne sont pas répertoriés.**15.1.4 Prescriptions nationales** Les réglementations nationales sont à déterminer par la responsabilité propre de l'utilisateur.

Classe de pollution des eaux : OEaux classe B

Suisse:

.

Des études de prévention de la SUVA: - Aucun

Information sur les restrictions d'emploi: Lors du traitement de cette préparation a pas de restrictions d'emploi doivent être respectées.

VOCV (CH): 0,21 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour le mélange d'une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

Pour les ingrédients avec un ECHA-inscription sont disponibles évaluation du risque chimique.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les détails ci-dessus sont basées sur le dernier état de nos connaissances. Traitement des notes pour ce produit sont répertoriés dans une fiche technique. Les lois existantes, décrets et règlements, même ceux qui ne sont pas indiqués dans cette fiche doivent être respectés par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.

La classification du produit a été réalisée selon les critères de l'annexe I (CE) n ° 1272/2008.

Raisons des changements:

Mise à jour des données.

Lors de la révision de la FS l'étiquetage a été créé conformément aux règles actuelles de l'UE-CLP, avec les données de la base de données des substances enregistrées et l'actuel inventaire C & L de l'ECHA.

Remarques pour formation:

Pour usage commercial du produit, chaque année pour informer les employés sur les dangers potentiels.

Autres listes de substances:**GADSL - Global Automotive Declarable Substance List:** [Concentration individuelle >0,01% (p/p)]

No CAS	Désignation	Class(Code)
CAS: 55406-53-6	Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle	D (LR)
CAS: 2372-82-9	N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	D/P (LR)
CAS: 2634-33-5	1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	D/P (LR)
CAS: 2682-20-4	2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one	D/P (LR)

Service établissant la fiche technique:

Ing-Büro J. Petry
Hans-Thoma-Str. 20
D-76327 Pfinztal-Berghausen
☎ +49 - 721-946 32 61
info@sifa-ing-petry.de

Note:

Les informations sur les ingrédients donnés dans cette fiche technique se basent sur les informations de nos fournisseurs de matières premières. Malgré manipulation soignée, l'exhaustivité et l'exactitude de ces données ne peuvent pas être garantis. Cela est particulièrement vrai pour les substances en dessous de leur limite de déclaration et de substances sans classement ou sans attribution à un numéro de CAS.

Des données physiques ont été identifiés par le fabricant de ce produit. Ils représentent aucune garantie des caractéristiques du produit et n'établissent aucun lien juridique contractuel.

La validité de cette fiche de données de sécurité expire un an après sa sortie.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(suite page 10)

CH-FR



Nom du produit: **KERALUX Lotion de soin P**

(suite de la page 9)

ICAO: International Civil Aviation Organisation
IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Value (EU)
ECHA: European Chemicals Agency
ATE: Acute Toxicity Estimates
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
SVHC: Substances of Very High Concern
NOAEC: No observed adverse effect level

[*] Les chapitres de la fiche technique sur la sécurité marqués avecun (*) ont été change par rapport à la première version.

CH-FR